

# Les Pegc Le Collège



FSU

TRIMESTRIEL n° 77 décembre 2015

N° CPPAP : 1113 S 05219 - N° ISSN : 1290 - 0672

( Les PEGC Le Collège Trimestriel du SNUipp 128 bd Blanqui 75 013 Paris  
Dir. de publication : R Maurin Imprimerie Rivaton prix du n° : 1 euro

Ce bulletin a été réalisé par  
Elisabeth Rouet, Odile Marchal,  
Bruno Laulan, et René Maurin.

## Sommaire

Edito : P1  
Educatif : P2, P3, P4, P5  
Réforme territoriale : P6, P7  
Mouvement inter académique : P8  
Encart central :  
appel à la grève et syndicalisation

## Michel prend sa retraite :

Membre du secteur PEGC pendant trois ans et 8 mois tout en assurant la responsabilité de secrétaire académique de Nantes depuis 2010, Michel Marois a été un membre du secteur national enthousiaste et efficace, assumant cette tâche avec beaucoup de conviction et de sérieux. Chaleureux, perspicace et exigeant, Michel a défendu avec détermination tous les dossiers des PEGC durant ces trois années, a contribué activement au bulletin national des PEGC et plus généralement à la vie du secteur collège qu'il savait si bien animer. Michel va mettre à profit cette nouvelle disponibilité pour s'investir pleinement dans ses multiples loisirs et sa grande famille. Nous lui souhaitons avec tous nos remerciements, une nouvelle vie remplie de satisfactions et d'émotions nouvelles.

## Bonne retraite Michel !

Bienvenue à Odile Marchal, secrétaire académique de Rennes qui a investi depuis le 1er septembre 2015 le secteur national PEGC-collège avec une grande motivation.



## Restons mobilisé(e)s ! Tout est encore possible !

Depuis ce 13 novembre d'horreur, les échéances et événements ne semblent pas vouloir apporter un peu de sérénité et encore moins au regard de la forte progression et de l'ancrage du FN aux élections régionales.

Pour autant, nous devons affirmer notre détermination face au terrorisme et dialoguer, convaincre autour de nous contre les idées xénophobes et réactionnaires l'extrême droite. Les enseignants ont un rôle important dans la promotion de l'éducation pour la paix, la solidarité et la tolérance.

Pour les soutenir, il faut une école égalitaire avec un cadre national fort et un état qui soutient ses enseignants.

Force est de constater que le collège prévu pour 2016 ne correspond pas à cette forte demande des personnels, alors que pour la Ministre, le dossier de la réforme du collège est clos et pour bien le signifier, elle commence à s'attaquer à la réforme des lycées.

Dans de nombreuses académies, les formations pour mettre en application la réforme ont commencé. L'opération « grain de sable » initiée par les syndicats du second degré de la FSU porte ses fruits, avec de nombreuses actions diverses, menées localement et collectivement !

Les premiers retours montrent que la campagne de neutralisation de la formation est bien suivie. Nombre d'IPR et de chefs d'établissements ont été ainsi dans l'incapacité de répondre aux questions posées. Ils ne cachent plus l'infaisabilité de cette réforme à la rentrée 2016 dans le cadre des textes actuels, à moins d'y déroger, ce qui ne semble pas déranger outre mesure le ministère et quelques recteurs.

Dans certaines académies, les chefs d'établissement commencent à présenter des emplois du temps trimestriels ou semestriels aux enseignants, incitent ces derniers à proposer et à se positionner sur les EPI et tout cela dans le cadre contraint de la préparation des DGH. Les DGH sont attendues dans les collèges fin janvier. Des directives ministérielles ont été données aux recteurs et DASEN afin de privilégier les attributions des ETP en collège (pour les dotations des 2H45 de marge) et ce au détriment des lycées qui voient une forte croissance démographique.

D'après un sondage IPSOS de juin, 3 enseignants sur 4 refusent cette réforme. Il n'est donc pas question d'enterrer notre mobilisation !

L'Intersyndicale, réunie le 4 décembre, initie une cinquième journée d'action sous la forme d'un appel à la grève le 26 janvier 2016.

Le SNUipp-FSU soutient cet appel et invite les PEGC et les PE exerçant en collège à se mobiliser.

**Toutes et tous mobilisé(e)s le 26 janvier  
pour un collège de la réussite de tous !**



Bonne et  
heureuse  
Année  
2016 !

REFORME DU COLLEGE



AVEC VOUS,  
ON L'OUVRE!

SNUipp-FSU



## Mixité sociale

La mixité sociale à l'école est régulièrement évoquée dans les débats scolaires comme une nécessité essentielle.

Pour autant, elle ne se traduit toujours pas concrètement en termes de volonté politique publique.

La loi de refondation de 2013 a modifié le code de l'éducation.

Dans l'article 2 : « Il (le service public de l'éducation) veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. »

Dans l'article 20 : « Lorsque cela favorise la mixité sociale, un même secteur de recrutement peut être partagé par plusieurs collèges publics situés à l'intérieur d'un même périmètre de transports urbains. »

Si la mixité sociale est inscrite dans la loi de 2013, on ne

peut que constater l'absence de mesures qui vont dans son sens.

De nombreuses études ont démontré que la mixité sociale, ethnique et scolaire amélioreraient les résultats de tous et particulièrement les attitudes citoyennes, ce qui en ces temps difficiles du « vivre ensemble » reste primordial.

En juin 2015, le CNESCO (Conseil national d'évaluation du système scolaire créé en 2014) a finalisé un rapport, puis une conférence sur la mixité sociale qui a débouché sur des propositions pour prendre en compte les orientations de la loi.

Choukri BEN AYED, sociologue, professeur à l'Université de Limoges et chercheur au Groupe de recherches et d'études sociologiques du Centre Ouest s'est lui aussi penché sur le sujet et a publié en avril 2015 « la mixité sociale à l'école ».

	CNESCO	Choukri BEN AYED
Constats	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ségrégations sociales et scolaires fortement présentes dans l'école française.</li> <li>• Manque de politique volontariste depuis 40 ans.</li> <li>• Ségrégation nocive sur les apprentissages et les comportements des élèves.</li> <li>• Des politiques de mixité sociale ambitieuses pourtant dans certains pays de l'OCDE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'assouplissement de la carte scolaire depuis 2007 a un effet ravageur, mais n'a pas été abrogée, malgré la loi de refondation.</li> <li>• Le secteur privé n'est pas lié à la carte scolaire.</li> <li>• L'alternance politique en 2012 n'a rien réglé.</li> </ul>
Pistes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engager une action d'urgence dans les 100 collèges les plus ségrégués.</li> <li>• Intégrer des objectifs lors de la création des nouveaux établissements (lycées polyvalents).</li> <li>• Autoriser et évaluer des expérimentations locales.</li> <li>• Former les personnels de l'éducation pour favoriser la mixité sociale.</li> <li>• Engager l'enseignement privé avec une politique budgétaire incitative. Développer les recherches.</li> <li>• Créer une plateforme numérique d'échanges.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traiter les espaces scolaires sur toute une commune.</li> <li>• Donner un cadrage national fort pour une déclinaison locale égalitaire.</li> <li>• Sectorisation dans le secteur privé de la même façon que le public.</li> <li>• Abrogation de l'assouplissement de la carte scolaire.</li> <li>• Former les enseignants pour améliorer les pratiques.</li> <li>• Mieux stabiliser les équipes.</li> <li>• Abaisser le nombre d'élèves par classe.</li> </ul>

Suite à la publication de ce rapport du CNESCO, Najat Vallaud Belkacem, ministre et garante de la loi se contente de lancer une expérimentation en 2016 avec la mise en place de secteurs multi collèges sur 10 départements pilotes. Il faudra bien attendre une génération d'élèves soit 4 ans pour évaluer cette pratique. On peut donc espérer que la mixité sociale sera effective et en accord avec la loi vers... 2020.

L'abrogation de l'assouplissement de la carte scolaire n'aurait-il pas été le meilleur remède ?

Il faudra un courage politique plus affirmé pour que cette mixité sociale devienne réalité, puisque, si beaucoup en parlent, les freins à sa mise en place restent nombreux.



## DNB 2016

L'arrêté relatif aux modalités d'attribution du DNB a été présenté et voté au CSE ( Conseil Supérieur de L'Éducation) du jeudi 14 octobre.

Concernant la série générale (élèves issus de 3ème des collèges), l'attribution du DNB tient compte du niveau de maîtrise du socle et des notes obtenues aux épreuves de l'examen.

Le niveau de maîtrise du socle est celui renseigné sur le livret scolaire de fin de cycle 4, et ce sur les 5 domaines et les 4 composantes du domaine 1, soit 8 thèmes :

**Domaine 1 : langages pour penser et communiquer**

- langue française à l'oral et à l'écrit,
- langages mathématiques, scientifiques et informatiques,
- représentations du monde et activité humaine,
- langue étrangère et régionale.

**Domaine 2 : systèmes naturels et systèmes techniques**

**Domaine 3 : langages des arts et du corps**

**Domaine 4 : formation de la personne et du citoyen**

**Domaine 5 : méthodes et outils pour apprendre**

Chacun de ces 8 thèmes sera évalué ainsi :

10 points pour « maîtrise insuffisante », 20 points pour « maîtrise fragile », 35 points pour « maîtrise satisfaisante » et 50 points pour « très bonne maîtrise », soit sur un total de 400 points.

**L'examen comporte trois épreuves :**

- ♦ une épreuve écrite commune aux français, histoire-géographie et EMC sur 100 points, avec un thème commun en fil rouge mais avec des questions identifiées pour chaque discipline.
- ♦ une épreuve écrite commune aux mathématiques, physique-chimie, SVT et technologie sur 100 points avec un thème commun en fil rouge mais avec des questions identifiées pour chaque discipline. Cette épreuve inclura un exercice de programmation, en lien avec les nouveaux programmes de mathématiques et de technologie.
- ♦ une épreuve orale de 15 minutes (10 minutes d'exposé et 5 minutes d'entretien), portant sur un des projets menés dans le cycle 4 (EPI, parcours avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique ou culturelle) sur 100 points.

Une circulaire ministérielle viendra préciser la nature et le déroulement des épreuves.

Les élèves ayant suivi un enseignement de complément (langue ancienne ou régionale) auront des points supplémentaires (10 points pour objectifs d'apprentissages atteints, 20



pour objectifs dépassés).

Le DNB sera attribué à tout candidat ayant obtenu 350 points sur 700.

Les mentions sont conservées (AB au-delà de 420, B au-delà de 490 et TB au-delà de 560).

**Une cérémonie républicaine de remise des brevets aura lieu le premier mercredi de l'année scolaire suivante.**

Les dates du **brevet 2016** ont été publiées au [Bulletin officiel du 3 décembre 2015](#).

Les épreuves écrites du **Diplôme national du brevet 2016** se tiendront les jeudi 23 et vendredi 24 juin. 2016.

La date limite d'affichage des résultats sur les établissements n'a pas encore été communiquée par le ministère de l'éducation nationale, mais se situe en général autour du 10 juillet.

**L'analyse de ces nouvelles dispositions suscite quelques commentaires.**

- De nombreuses disciplines (LV, Arts, EPS) ne seront évaluées que dans le cadre des compétences du socle.
- Quels enseignants vont corriger l'épreuve des sciences expérimentales et de technologie, ainsi que celle de programmation ?
- Les dérives et les différences d'appréciation constatées dans le cadre de l'épreuve d'histoire des arts évaluée en local, vont se reproduire dans l'épreuve orale. De plus cette dernière comptant pour le tiers de l'examen terminal, on peut craindre de très grandes disparités, ce qui est contraire à l'esprit d'un diplôme national.
- Le bonus pour les enseignements de complément, est lui aussi discriminatif dans la mesure où ces enseignements, pris sur les marges profs au détriment du travail en petits groupes, ne seront pas proposés partout, en particulier là où la difficulté scolaire est plus ancrée.
- Quant à la cérémonie républicaine, on peut craindre qu'y soient encensés les élèves ayant eu des mentions, au détriment des élèves en difficulté qui l'auront obtenu sans mention grâce à un travail acharné.



## Décrochage



D'après la note d'information de décembre 2015 de la DEPP (Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance), les jeunes sans diplôme sont inégalement répartis sur le territoire.

En effet un peu plus de 10% des jeunes âgés de 16 à 25 ans ont quitté le système éducatif sans diplôme mais ce chiffre masque des disparités, par exemple 7% à Rennes et 14% à Amiens (source 2011).

D'une part, entre les filles et les garçons, un écart de trois points est constaté en faveur des filles, qui s'explique par une plus longue durée des études et de meilleurs résultats aux examens.

D'autre part, les académies où la part des jeunes qui sortent sans diplôme est faible, se situent (Paris mise à part) à l'ouest et au sud à l'exception du pourtour méditerranéen.

Et à l'intérieur même des académies, il y a des différences qui sont liées au contexte économique et social. Les départements où les jeunes sortent sans diplôme sont ceux connaissant un fort taux de chômage et où le niveau de vie des habitants y est plus faible.

Dans les cinq départements où la situation socio-économique est la meilleure, le niveau de vie médian se situe à 24 300 euros, le double de ce qu'il est dans les DOM (11 600 euros) et de 50 % supérieur au groupe des départements les plus en difficulté sur le territoire métropolitain (17 300 euros). Un autre paramètre à prendre en compte est l'éloignement à la métropole la plus proche.

Le cas de Paris est assez particulier. Le très faible taux de

jeunes sortis sans diplôme où, corrélativement, la très forte proportion de diplômés, s'explique par le fait que de nombreux jeunes sont venus dans l'académie de Paris pour continuer leurs études supérieures et y ont commencé leur vie active. Cette situation se rencontre aussi dans les grandes villes.

Toutefois, la situation tend à s'améliorer un peu. Sur cinq ans, la proportion de jeunes sans diplôme a baissé de 0,6 point entre 2006 et 2011, passant de 11,1 % à 10,5 %, et la dispersion entre les départements a légèrement diminué.

Le nombre de jeunes quittant le système sans qualification est descendu à 110.000 fin 2014 contre 136.000 en 2010 selon la ministre de l'Éducation.

Même si la DEPP et la ministre souligne un léger mieux on peut regretter que ces écarts persistent entre les territoires et il y a encore beaucoup à faire.

En effet les grandes villes et les banlieues proches ainsi que les territoires attractifs de l'ouest et du sud sont plus accessibles aux catégories socio-professionnelles plutôt aisées écartant un peu plus les jeunes de milieux défavorisés qui cumulent de multiples difficultés pour l'accès à l'emploi.

François Hollande s'est engagé à diviser le décrochage par deux à la fin du quinquennat. C'est une bonne chose mais nous serons attentifs à la réalisation de cette promesse. Le SNUIPP revendique le collège de la réussite pour tous et pas de sortie du système éducatif sans qualification.



## Dernière minute....

### Retour en arrière ??

#### Le Sénat veut rétablir le délai de carence de 3 jours !

Francis Delattre, sénateur Républicains vice-président de la Commission des finances a déposé un amendement rétablissant un délai de carence de 3 jours en cas de maladie pour les fonctionnaires. L'amendement a été adopté par le Sénat contre l'avis du gouvernement. Il ne devrait pas être voté par l'Assemblée.

### Pass éducation

#### Les cartes Pass éducation seront renouvelées dès janvier

C'est ce qu'a confirmé le ministère de l'Éducation nationale au SNUipp-FSU qui l'avait interpellé à ce sujet. En effet, ces cartes qui permettent aux enseignants d'accéder gratuitement aux musées et monuments nationaux arrivent à expiration à la fin 2015 et on ignorait si la convention passée entre la rue de Grenelle et le ministère de la culture serait renouvelée. Dont acte, les enseignants, investis dans l'ouverture de tous leurs élèves aux richesses culturelles de leur environnement continueront ainsi à voir la conception de ce travail facilitée.

## Intervention de

# Interdisciplinarité ou disciplines ?



## Paul DEVIN,

Inspecteur de l'Éducation nationale, secrétaire général du SNPI-FSU, syndicat des IEN et IA-IPR de la FSU.

Il est aussi coordinateur du Thème « Disciplines » au sein de L'Institut de Recherche FSU.

Ses réactions suite aux projets et annonces ministérielles sont à lire sur son blog :

<https://blogs.mediapart.fr/paul-devin>

Depuis de nombreuses années la question se pose au sein de la FSU. Pour y répondre l'Institut de recherche de la FSU a mis en place 3 séminaires mêlant enseignants et chercheurs pour aboutir à un colloque le 25 novembre 2015 à Paris.

Avant ce colloque, Paul Devin a présenté cette problématique lors d'un stage SNES à RENNES le 10 novembre 2015. Nous vous en proposons un résumé. Paul Devin entame son intervention par deux interrogations fondamentales :

### Qu'est-ce qu'enseigner ? Que de représentations différentes !

Bien sûr, construire un réseau de savoirs pour faire ensuite le lien entre eux est une finalité pour chaque enseignant, ce que développe Paul Devin en plusieurs axes.

#### 1. Motivation de l'élève

La Ministre de l'Éducation Nationale lance sa campagne de réforme du collège sur le postulat que les élèves s'ennuient au collège ! **Est-ce vraiment aujourd'hui le problème majeur du collège ?**

Certes, faire des éoliennes en carton dans le cadre des EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) sera une activité certainement motivante mais elle ne sera pas source de savoirs. La motivation réelle pour un élève doit être celle d'avoir envie d'apprendre, pour pouvoir construire des concepts, réfléchir et raisonner, ce que ne permettront pas les EPI.

Ce qu'on demande aujourd'hui à l'école c'est de la bienveillance, de la bonne relation, de la pédagogie positive et du ludique alors que son rôle devrait être la construction des savoirs et des apprentissages.

#### 2. Construction des savoirs

Plutôt que la valorisation de l'individu grâce à la bienveillance, défendons son émancipation par le savoir. Permettons-lui d'apprendre dans des dimensions collectives, de construire une réflexion sociale, une activité intellectuelle collective, avec en finalité une émancipation et une autonomie de chaque personne.

L'AP (Accompagnement Personnalisé) et les EPI vont détruire le groupe classe et détourner les apprentissages, par exemple l'EPS a pour but de faire de l'éducation sportive et non de faire pratiquer du sport à un élève pour sa santé.

#### 3. L'innovation serait-elle quelque chose de bien en soi ?

Pas lorsque qu'il s'agit de remplacer une bonne pratique par une mauvaise !

Les EPI, puisque **pratique**, seront des ateliers où les tâches seront hiérarchisées et les élèves spécialisés en fonction de leurs acquis ou non-acquis (On peut imaginer qu'un élève sera relégué au collage de l'éolienne qu'il fera très bien !). Où sera donc la construction de ses savoirs ?

**4. Et si nous nous inquiétons de l'usage des savoirs dans la vie active**, les problèmes ouverts ne permettent-ils pas mieux que des mises en activité.

L'interdisciplinarité permet-elle de mieux accéder aux savoirs ?

Des travaux réalisés par le groupe ESCOL (groupe d'enseignants – chercheurs de Paris 8 sur Éducation, Scolarisation) qui étudie les inégalités sociales de réussite scolaire et la manière dont elles se

construisent, montrent que c'est vrai pour les élèves de milieux sociaux aisés, mais erroné pour les élèves issus des classes populaires.

Exemple : On a proposé en 6e un document mettant en corrélation la pluviométrie, la température et la croissance de la forêt tropicale (Interdisciplinarité SVT-Géographie). Si le lien a bien été fait dans de nombreux cas, l'interaction entre la pluie, la chaleur et la pousse de la forêt n'a pu être faite par des élèves de SEGPA. Mais elle a été immédiatement comprise en remplaçant la forêt par la pelouse (qu'ils doivent tondre).

**Cet exemple démontre bien que l'interdisciplinarité n'a pas permis la transférabilité des compétences.**

#### 5. La construction des savoirs passe par le savoir professionnel de l'enseignant pour organiser une séance pédagogique.

La diminution drastique de la formation met à mal la didactique et mal à l'aise de nombreux enseignants.

La Ministre croit profondément en sa réforme (déjà préconisée en 2006 par l'IGS sous le gouvernement Sarkozy, avec pour objectifs cachés une réduction des moyens !). Sa communication aux médias est méprisante pour les enseignants (ex : l'épisode de la dictée quotidienne)

Elle explique aux professionnels que sont les enseignants, ce qu'il faut faire ! Imagine-t-on la ministre de la santé en faire autant avec les chirurgiens !!

La Ministre devrait plutôt remercier les enseignants pour ce qu'ils font. L'état doit avoir l'obligation de former et accompagner les enseignants plutôt que de les malmenner en se centrant sur une réforme à tout prix.

Pour Paul Devin, le modèle néolibéral de ce nouveau collège est à proscrire. C'est ce même modèle que l'OCDE somme de changer en Suède, suite à des résultats catastrophiques.

L'interdisciplinarité qui peut être porteuse, est cependant une pratique qu'il faut définir précisément avant de la mettre en place, ce qui implique beaucoup de temps et de travail. L'interdisciplinarité ne doit pas être le lieu des apprentissages disciplinaires mais le réinvestissement des acquis assurés pendant les horaires disciplinaires, aux services des disciplines.

Paul Devin conclut en rappelant son intervention au sénat en mai 2015 :

Le collège français marche bien. Il est unique, accueille tous les élèves, les scolarise avec les mêmes programmes, la même ambition. L'OCDE ne dit pas que la France est mauvaise. Elle dit qu'elle est moyenne avec les subventions moyennes que lui donne l'état.

# ( Réforme territoriale,

A l'occasion de la fusion des régions, les débats sur le chef lieu, les querelles d'identités et de poids économique respectif des régions aura eu pour conséquence de masquer les finalités de la création de super-régions : un plan social dans les fonctions publiques de l'Etat et de la Territoriale.

## Fonction publique de l'Etat

### **Choisir entre son domicile ou son métier**

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP 2010) et la La réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE 2012) ont déjà eu pour effet de regrouper des services, à l'échelon départemental et de transformer les missions et métiers avec la contrainte du non remplacement des départs en retraite.

La réforme en cours est plus violente par sa rapidité et son ampleur. Il n'existera plus, au 1er janvier 2016 dans les nouvelles régions, qu'une seule DR de chacune des anciennes DR. Là où, il y en avait trois, il n'en subsistera qu'une.

Des économies sont attendues par les effets des mutualisations des services dits supports, de l'immobilier et des achats.

Cependant, pour limiter les mobilités géographiques des fonctionnaires, il a été décidé de maintenir des antennes dans les villes qui n'ont pas été retenues comme siège de la nouvelle direction régionale. Mais Manuel Valls a imposé de spécialiser ces antennes.

Elles ne doivent pas être de petites DR généralistes. Cela contraint les agents à choisir entre changer de domicile ou changer de métier.

### **Un calendrier contraint**

La réforme est menée au pas de charge.

Le secrétariat général du gouvernement, car c'est lui qui mène la réforme, pas les ministères, s'est adjoint des cabinets de consultants qui outillent les préfets et les directeurs préfigurateurs.

Débuté en mars, le travail se terminera en décembre par la publication des macro organigrammes cibles de 2018 et les micro organigrammes de janvier 2016 et janvier 2019. En janvier 2016, toutes les équipes de direction des nouvelles directions régionales seront désignées sur leur nouveau lieu d'affectation.

### **Le dialogue social de façade**

Les services sont mobilisés au plan local par des projets de macro et micro organigrammes, qui travaillent en secret et intiment l'ordre de la confidentialité aux équipes locales. Les agents sont donc tenus à l'écart des décisions. Le dialogue social relève de l'affichage et les syndicats sont placés devant le fait accompli. Ils sont au mieux informés des projets après qu'ils aient été envoyés à Paris.

Au mois de novembre, les Comités techniques conjoints seront réunis pour avis sur les organigrammes et les études d'impact. Les entretiens de positionnement des agents seront conduits de novembre à décembre au pas de charge.

### **Les suppressions de postes**

Pour la mise en œuvre de la réforme, le secrétariat général du gouvernement compte sur les départs en retraites et a fixé que dès 2016, les directions régionales subiront les 2/3 des suppressions de postes. Les mobilités géographiques et fonctionnelles imposées, les départs en retraite auront pour effet de provoquer la disparition à moyen terme des antennes. Les sites qui n'auront pas été retenus comme siège des nouvelles directions régionales ne survivront pas longtemps. Et, par exemple, même si Châlons accueille la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), à la lecture du macro organigramme, il est facile de constater que les effectifs étant à Metz ou Strasbourg, la viabilité du site de Châlons est compromise. Il va y avoir un tropisme strasbourgeois.

A cette heure, il est impossible de connaître l'ampleur des dégâts sociaux.

Elle pourra être calculée sur la base des études d'impacts. Mais ces études ne connaissent pas les plafonds d'emploi des années à venir.

## Fonction publique territoriale

Les mobilités géographiques et fonctionnelles dans la Fonction publique d'Etat sont présentées comme pouvant s'opérer entre fonctions publiques. Or, la territoriale va connaître elle aussi deux réformes du même type que celle de l'Etat.

### **La fusion des services des conseils régionaux**

Là où il y avait trois services régionaux, il n'en subsistera plus qu'un seul. Les possibilités de mobilités entre les services Etat et territoriale s'en trouvent donc également réduites d'autant.

La question de l'harmonisation des conditions de travail et de rémunération seront impactées également, puisque chaque conseil régional menait sa propre politique.

### **La fusion des intercommunalités**

La fixation du seuil des intercommunalités à 15 000 habitants a pour conséquence de fusionner des exécutifs et des équipes administratives et techniques. Là, où il y avait deux directeurs des services, deux techniciens de l'assainissement, il n'y en aura plus qu'un seul. Les montants des dotations globales de fonctionnement (DGF) à la baisse ne vont pas encourager au maintien des effectifs. Les conséquences pour les agents des services publics sont dramatiques : moins de postes, concurrences accrues, métiers impactés. Les conséquences pour les usagers et les citoyens sont connues : il leur faudra un budget essence plus important et une bonne connexion internet.

# Nous mobiliser pour défendre et promouvoir



# *pas sans effets sur l'Education nationale !)*

## **Organisation des services déconcentrés**

La FSU a jugé avec une grande sévérité lors du CT ministériel du 4 novembre 2015, le projet de décret « relatif à l'organisation et à la coordination inter académiques ». Il dépasse largement le cadre d'adaptation à la nouvelle carte des régions et au renforcement de certaines de leurs compétences. Il affirme les régions académiques au détriment des actuelles circonscriptions académiques, reprenant une logique de fusion.

Loin de consolider l'organisation des services déconcentrés, il ouvre au contraire toutes les possibilités à des mutualisations hasardeuses, sans cadre national.

Nous craignons qu'à nouveau les seules logiques « d'économie d'échelles » guident la nouvelle gouvernance. La FSU, demande un point d'étape sur le calendrier des réunions à venir.



## **Une réforme territoriale sans impact sur le second degré ?**

Les recteurs affirment que cette réforme territoriale n'aura pas d'impact sur les personnels de nos académies. Pourtant, ce sont eux qui nous disent qu'il y a des opportunités à mutualiser afin « d'améliorer le service public », ainsi, dans les grandes régions, chacun des rectorats pourrait se spécialiser dans un domaine de gestion. Pas d'impact ? Mutations géographiques ou fonctionnelles risquent d'être proposées aux personnels administratifs. Etudier « les confins des territoires », les zones frontalières des départements

et des trois académies, pour envisager des mutualisations d'établissement. Pas d'impact ? Certains recteurs considèrent qu'il y a trop d'établissements dans leur académie. On sait pourtant que la mutualisation aboutit à terme à la fermeture d'un des deux établissements, avec des mutations par carte scolaire...

Alors, confiance, confiance, confiance, c'est ce qu'ils disent, comme dans le livre de la jungle. Mais on ne les croit pas !

## **Les conséquences de la réforme territoriale pour les enseignants du 1er degré.**

La baisse des dotations aux collectivités locales associée à la réforme de rythmes scolaires impactent déjà les conditions de travail des enseignants dans les écoles : baisse de la présence des ATSEM sur le temps de classe, semaine scolaire organisée en fonction des transports scolaires, occupation des classes par le périscolaire... La réforme territoriale risque d'accentuer ces phénomènes et aura des répercussions sur les services de l'administration envers les usagers de l'école et les enseignants.

Loin de consolider l'organisation des services déconcentrés et la proximité de gestion indispensable à l'école et ses enseignants, elle ouvre toutes les possibilités à des mutualisations sans cadre national. Les recteurs et rectrices peuvent mettre en œuvre des mutualisations de service au niveau régional. Par exemple la gestion de la formation, l'action sociale, le remplacement, le paiement des indemnités...

Cette réorganisation territoriale s'inscrit dans la continuité de toutes les politiques d'austérité menées depuis la mise en œuvre de la RGPP sous le quinquennat Sarkozy. Elle fragilise le service public avec notamment des suppressions de postes et le développement de la précarité. Son effet, dans un rapport de l'inspection générale d'avril 2015, est ainsi estimé à près de 11 000 postes supprimés dans la seule fonction publique d'Etat.

La FSU, au contraire, défend le maintien de services publics de proximité qui dans un contexte d'austérité budgétaire est menacé. Une présence de l'Etat partout et des missions qui sont les siennes, pour ne pas renforcer une fracture territoriale déjà marquée est en effet indispensable. Si les projets actuels sont maintenus, une ville comme Châlons risque de subir un plan social de grande ampleur.

La FSU défend l'égalité d'accès et de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire et revendique une politique qui assure les principes d'égalité, de justice et de solidarité. Moins de proximité, c'est plus d'inégalités et aussi moins de gratuité.

La FSU considère que cette réforme a pour conséquence un affaiblissement des instances représentatives des personnels et qu'elle est une atteinte aux contre-pouvoirs démocratiques que sont les organisations syndicales, contrairement aux engagements pris d'un dialogue social renforcé.

**Défense du statut, défense des services publics, maintien des missions de l'Etat sont donc les mots d'ordre de la FSU et de ses syndicats.**



**les services publics**



**Avec la FSU,**  
pour le Service Public !

## Mouvement inter académique 2016



### Descriptif des opérations du mouvement inter académique des PEGC 2016

Les professeurs d'enseignement général de collège candidats à la mutation participent aux opérations du mouvement conformément aux dispositions du paragraphe I.4 de la note de service note de service n° 2015-186 du 10-11-2015, parue au BO spécial n° 9 du 12 novembre 2015 :

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=33421](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=33421)

Après clôture de la période de saisie des vœux, chaque agent reçoit du rectorat, dans son établissement ou service, un formulaire de confirmation de demande de mutation en un seul exemplaire. Ce formulaire, dûment signé et comportant les pièces justificatives demandées est remis **au plus tard le 8 janvier 2016** au chef d'éta-

blissement ou de service qui vérifie la présence des pièces justificatives.

Le chef d'établissement ou de service transmet l'ensemble du dossier de demande de mutation au rectorat, au plus tard **pour le 14 janvier 2016**, en vue du contrôle des vœux et du calcul du barème. Examen des demandes par les académies d'origine pour **le 30 janvier 2016**.

**Examen des demandes par les académies d'accueil pour le 8 février 2016.**

#### Mouvement inter académique

Les résultats du mouvement inter académique sont présentés à un groupe de travail mixte (administration du ministère et organisations syndicales). Le secteur PEGC du SNUipp participera à cette réunion qui devrait se tenir **courant mars 2016**.

Le SNUipp informera les collègues du résultat les concernant dès l'issue de la réunion.

À l'issue de ces opérations, les professeurs d'enseignement général des collèges participent au mouvement intra-académique de l'académie obtenue.

## Créations postes second degré rentrée 2016

La répartition académique des 2804 postes supplémentaires pour le second degré est désormais connue. Chiffres et première analyse.

Le ministère de l'éducation nationale vient de publier sur son site la répartition des créations de postes d'enseignants dans l'éducation nationale.

Sans aucune surprise on retrouve les 2 804 créations pour le second degré prévues par le PLF 2016. Rappelons que le second degré doit accueillir 37 644 élèves de plus à la rentrée 2016.

Académie	Elèves	Postes	Académie	Elèves	Postes
Aix-Marseille	712	80	Nice	592	60
Amiens	720	60	Orléans-Trs	2121	170
Besançon	162	5	Paris	66	2
Bordeaux	2021	160	Poitiers	707	55
Caen	-457	-25	Reims	178	10
Clermont-Fd	467	30	Rennes	1558	135
Corse	236	7	Rouen	509	45
Créteil	7777	465	Strasbourg	236	30
Dijon	-59	5	Toulouse	1456	120
Grenoble	1747	150	Versailles	4427	370
Lille	961	80	Guadeloupe	-416	-35
Limoges	624	30	Guyane	745	80
Lyon	3165	200	La Réunion	151	20
Montpellier	1394	150	Martinique	-504	-35
Nancy-Metz	639	50	Mayotte	2391	150
Nantes	3318	180			

Le ministère affiche que ce sont d'abord des critères sociaux et les dispositifs liés à la politique d'éducation prioritaire qui ont présidé à cette répartition, ainsi que la ruralité et l'évolution démographique des territoires.

Cependant rien n'est dit sur les clés qui seront utilisées pour répartir ces postes entre collèges et lycées et ceux qui seront attribués au titre de la mise en place de la réforme du collège. Rien n'est dit non plus sur les moyens pour l'éducation prioritaire, ni sur ceux attribués à la vie scolaire.

**Pas plus que nous ne pouvons nous satisfaire de l'actuel détournement des moyens de la formation continue des enseignants au profit de formations destinées à imposer une réforme qui est toujours contestée par la grande majorité des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.**



**SE SYNDIQUER ?**

POUR MON MÉTIER | POUR MOI

**POUR L'ÉCOLE**





## Réforme du collège : appel à la grève le mardi 26 janvier 2016



Malgré 3 journées de grève nationales très suivies dans les collèges, une grande manifestation nationale et de multiples actions dans les établissements notamment à l'occasion des journées de formation, la Ministre persiste dans sa volonté de mettre en œuvre la réforme du collège à la rentrée 2016. De ce fait, elle maintient une situation de blocage qui l'oppose à la majorité des personnels.

Les nombreuses remontées des bilans des journées de « formation à la réforme » qui ont été organisées dans les académies montrent clairement que le refus de cette réforme reste profondément ancré chez les personnels, que les réponses à leurs questions concernant la mise en œuvre concrète sont floues, imprécises ou dilatoires.

Dans le même temps le ministère ouvre des discussions sur « le bilan des réformes du lycée », tout en annonçant qu'elles ne pourraient déboucher que sur d'éventuels ajustements techniques à la marge.

Ces réformes ont été conçues selon les mêmes principes que la réforme « collège2016 ». Sans doute est-ce la raison principale pour laquelle le ministère refuse, de fait, d'en faire un bilan sincère et de discuter de modifications profondes, pourtant nécessaires, dans l'organisation du lycée !

L'intersyndicale réaffirme sa détermination à obtenir l'abrogation de la réforme et l'ouverture de discussions pour le collège sur d'autres bases.

Elle appelle les personnels à amplifier la mobilisation :

⇒ en continuant à s'opposer localement aux formations à la réforme en décidant collectivement de la forme de cette opposition ;

⇒ en poursuivant les modalités d'action : refus de toute anticipation de la mise en œuvre de la réforme sous quelque forme que ce soit, motions, lettres aux parents, adresses aux élu-e-s, distribution de la carte pétition au Président de la république...

⇒ en faisant, à partir de la réalité des DGH 2015, la vérité dans les établissements sur les DGH 2016 en préparation qui découlent de la réforme afin de défendre les postes, les conditions de travail des personnels et des élèves et de préparer les interventions sur les évolutions de cette dotation que la réforme impliquerait.

L'intersyndicale (SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, SFSDPEP-FO, CGT, CGT enseignement privé, SNALC, SNCL, SIES, CFE-CGC, SUNDEP-Solidaires et SUD), pour monter d'un cran dans la mobilisation, appelle à la construction d'une grève nationale majoritaire le mardi 26 janvier 2016.

Elle appelle les personnels à se réunir en assemblées générales, en heures d'information syndicale pour organiser la mobilisation permettant de créer le rapport de force nécessaire pour gagner.



**AVEC VOUS,  
ON L'OUVRE!**



Le SNUipp-FSU  
vous ouvre la voix.



# Nous joindre

au siège national

Secteur national PEGC- collège :  
Elisabeth Rouet, Odile Marchal, Bruno  
Laulan, René Maurin.

dans votre académie

## Aix - Marseille

Roland Conti, SNUipp  
478 bd Winston Churchill  
13300 Salon de Provence  
Tél : 04.90.56.94.08  
[roland.conti@orange.fr](mailto:roland.conti@orange.fr)

## Amiens

SNUipp  
11, rue du Morvan  
BP 80831 60008 Beauvais Cedex  
Tél : 03.44.05.02.20

## Besançon

SNUipp  
4b rue Léonard de Vinci  
25000 BESANÇON  
Tél : 03.81.81.20.84

## Bordeaux

Bruno Laulan,  
1, rue Chadenat  
33240 Saint Genes de Fronsac  
Tél : 05.57.84.75.46  
[bruno.laulan@laposte.net](mailto:bruno.laulan@laposte.net)

## Caen

SNUipp  
206, rue St Jean  
BP 53025 - 14017 Caen cedex 2  
Tél : 02.31.72.29.25

## Clermont-Ferrand

Roland Lebeau SNUipp 63  
Maison du peuple  
29, rue Gabriel Péri  
63000 Clermont Ferrand  
Tél : 04.73.31.43.72

## Corse

Jean-Marie Bosredon, SNUipp  
4, place Vincetti  
20200 Bastia  
Tél : 04.95.31.33.31  
[j.bosredon@laposte.net](mailto:j.bosredon@laposte.net)

## Créteil

Marc Brulé, Danielle Blin  
SNUipp Bourse du travail

- Adresse : 128 boulevard Auguste Blanqui 75013 PARIS
- téléphone : 01.40.79.50.75
- e-mail : [college@snuipp.fr](mailto:college@snuipp.fr)

1, place de la libération  
93016 Bobigny  
Tél MB : 06.10.07.05.17  
Tél DB : 06.78.67.17.70  
[brulema@free.fr](mailto:brulema@free.fr)  
[dmlin0007v@noos.fr](mailto:dmlin0007v@noos.fr)

## Dijon

SNUipp  
45, Rue Parmentier  
21000 Dijon  
Tél : 03.80.73.57.17

## Grenoble

SNUipp  
Maison des syndicats  
17, rue Bizet 26000 Valence  
Tél : 04.75.56.77.77

## Lille

Philippe Rudant, SNUipp-FSU  
Nouvelle Bourse du Travail  
276 Boulevard de l'Usine  
59800 Lille  
Tél : 03.20.51.29.80  
[philrudant@hotmail.com](mailto:philrudant@hotmail.com)

## Limoges

SNUipp  
542 Maison des associations  
Quartier de Braconne  
23000 Guéret  
Tél : 05.55.41.04.81

## Lyon

SNUipp  
12, rue de la Tourette  
69001 Lyon  
Tél : 04.78.27.41.50

## Montpellier

SNUipp  
Nouvelle maison des syndicats  
474, Allée Henri II de montmore  
34000 Montpellier  
Tél : 04.67.15.00.15

## Nancy - Metz

Elisabeth Rouet, SNUipp  
3, rue Gambetta - 57000 Metz  
Tél : 06 80 63 36 30

[e.rouet@orange.fr](mailto:e.rouet@orange.fr)

## Nantes

Patrice Macé  
Lieu dit Le Bas Fay  
49410 Le Mesnil en vallée  
Tél : 02.41.78.91.96  
[mace.pouiron@sfr.fr](mailto:mace.pouiron@sfr.fr)

## Nice

Gisèle Psaute  
15, rue des Doriers  
06480 La Colle sur Loup  
Tél : 04.93.32.74.08  
[gisele@psaute.com](mailto:gisele@psaute.com)

## Orléans - Tours

SNUipp  
BP 836  
5, rue A. Gerbault  
41008 Blois cedex  
Tél : 02.54.42.28.30

## Paris

SNUipp,  
40 rue de Tourtille  
75020 Paris  
Tél : 01.44.62.70.01

## Poitiers

SNUipp  
8, Rue Joseph Cugnot  
79000 Niort  
Tél : 05.49.73.12.52

## Reims

Dominique Royer,  
8, rue Gérard de Nerval  
51100 Reims  
Tél : 03.26.50.29.29  
[dominique-royer@orange.fr](mailto:dominique-royer@orange.fr)

## Rennes

SNUipp  
Odile Marchal, SNUipp  
2, rue général Dubail  
56100 LORIENT  
Tél : 02.97.21.03.41  
[marieodile.marchal@neuf.fr](mailto:marieodile.marchal@neuf.fr)

## La Réunion

SNUipp  
4 ter, rue Cure BP 279

97494 Ste Clotilde cedex  
Tél : 02.62.28.99.40

## Rouen

SNUipp  
6 bis, rue de Pannette  
27018 Evreux cedex  
Tél : 02.32.33.58.51

## Strasbourg

SNUipp  
10, rue de Lausanne  
67000 Strasbourg  
Tél : 03.90.22.13.15

## Toulouse

SNUipp  
52, rue Jacques Babinet  
31100 Toulouse  
Tél : 05.61.43.60.62  
[chrisbonnays@yahoo.fr](mailto:chrisbonnays@yahoo.fr)

## Versailles

SNUipp  
Maison des syndicats  
26, rue F. Combes  
95014 Cergy cedex  
Tél : 01.46.32.39.03

## Nouvelle Calédonie

SNUipp, BP 9555  
98807 Nouméa  
Tél : 006.87.28.59.15

## Guadeloupe

SNUipp  
BP 91  
97005 Pointe à Pitre  
Tél : 05.90.21.66.40

## Martinique

SNUipp  
Cité Bon Air Bt B  
97200 Fort de France  
Tel. : 05.96.63.75.07

## Guyane

SNUipp  
Le Mont Lucas  
Bt G n° C37  
97300 Cayenne  
Tél : 05.94.30.89.84

## Etranger

Bruno Laulan, SNUipp  
128, bd Auguste Blanqui

### 3 POSSIBILITES

pour se syndiquer :

- contacter son SA
- adresser le talon complété
- en ligne :

[https://adherer.snuipp.fr/\\*\\*](https://adherer.snuipp.fr/**)

\*\* correspond au n° de  
votre département



## Demande de bulletin d'adhésion au SNUipp-FSU

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et PEGC

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Code postal : ..... VILLE : .....

Mail : ..... Téléphone : .....

Collège d'exercice : .....

Code postal : ..... VILLE : .....

Demande à retourner à : Secteur PEGC - SNUipp - 128 Boulevard Blanqui - 75013 Paris

### Les Pegc . Le Collège

SNUipp-FSU 128, Boulevard Blanqui 75013 Paris - Téléphone : 01 40 79 50 75

Courriel : [college@snuipp.fr](mailto:college@snuipp.fr) . Dir. de publication: René Maurin - Imprimé par nos soins  
N°CPPAP 1108 S 05219 - ISSN 1290-0672 - prix du n° : 1 €